



Procès-verbal de la séance du Conseil Général

Séance du 12 juin 2019 selon convocation.

La séance débute à 20h00 sous la présidence de M. Jérémie Crisinel, Président.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel.
2. Assermentation des nouveaux membres.
3. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
4. Nominations statutaires.
5. Préavis n°2019-01 concernant l'adoption des comptes 2018.
6. Préavis n°2019-02 concernant le collège : transformation des anciennes classes en un appartement de 3 pièces.
7. Communications de la Municipalité.
8. Propositions individuelles et divers.

L'ordre du jour est accepté sans remarques.

1. Appel.

Sont absents excusés:

Mmes Aerni Anne-Marie, Brocard Sylvia, David Isabelle, Gogniat Florence, Laurent-Zeller Véronique, Perey Anne-Lise. M.M. Aerni Alain, Gogniat Alain, Jordan Eric, Jordan Claude, Mazenauer Laurent et Zeller Lionel.

Est absent non-excusé:

M. Baehler Jean-Luc.

Le Conseil Général compte à ce jour 41 membres, 28 sont présents pour débiter cette séance.

2. Assermentation des nouveaux membres.

Aucun nouveau membre n'est assermenté.

3. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2018 est accepté à mains levées, à l'unanimité sans abstention ni avis contraire.

4. Nominations statutaires.

Pour l'élection du Président, M. Jérémie Crisinel cède sa place à Mme Marie-Eve Gachet vice-présidente. M. Jérémie Crisinel accepte un nouveau mandat d'une année. Il n'y a pas d'autres propositions donc M. Jérémie Crisinel est élu tacitement et par applaudissements, Président.

Pour l'élection du vice-Président, Mme Marie-Eve Gachet accepte un nouveau mandat d'une année. Il n'y a pas d'autres propositions, donc Mme Marie-Eve Gachet est élue tacitement et par applaudissements, vice-présidente.



Pour l'élection des scrutateurs, Mme Luzia Jordan et M. Lionel Zeller acceptent un nouveau mandat et sont élus par acclamations.

Pour l'élection des scrutateurs suppléants, Mmes Nathalie Jordan et Catherine Mermoud acceptent un nouveau mandat et sont élues par acclamations.

5. Préavis n° 2019-01 concernant l'adoption des comptes 2018.

Chaque membre a reçu le préavis n°2019-01, le rapport de gestion, les comptes 2018 ainsi que le rapport de la commission de gestion avec la convocation. M. le Syndic parcourt page par page les comptes pour d'éventuelles questions et donne également beaucoup d'explications. Le résultat 2018 affiche un déficit de CHF 85'731.80 pour un total du compte de fonctionnement de CHF 1'479'027.05. M. le Syndic nous présente au beamer une analyse des comptes sur une dizaine d'année. L'endettement brut par habitant pour Rueyres est de CHF 6'774.80 et la moyenne du canton se situe à CHF 7'225.- par contre pour l'endettement net par habitant, Rueyres est à CHF 5'322.- contre CHF 3'600.- en moyenne pour le canton. Il n'a pas de commentaires à ajouter sur le rapport de gestion.

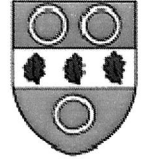
Les conclusions du rapport de la commission de gestion sont lues par M. Olivier Bourgeois et recommandent sur la base de leur examen ainsi que la révision par un organe officiel de révision, d'adopter les comptes 2018 tel que présentés. Il n'y a pas de questions, le vote est effectué à mains levées. Les conclusions du rapport de la commission de gestion concernant le préavis n°2019-01 concernant les comptes 2018 sont acceptés à l'unanimité sans abstention ni avis contraire.

6. Préavis n°2019-02 concernant le collège : transformation des anciennes classes en un appartement de 3 pièces.

Chaque membre a reçu le préavis n°2019-02, le rapport de la commission ad hoc ainsi que le rapport de la commission des finances. La municipalité souhaite transformer les 2 salles de classes en un appartement de 3 pièces, il s'agit d'une rénovation légère, donc la municipalité n'a pas jugé utile de mandater un architecte pour le suivi des travaux. Sur la base des devis rentrés, le coût total de ces transformations se monte CHF 100'000.- ce montant sera financé par un emprunt aux taux actuels et amorti sur 15 ans. Suite à la discussion avec la commission des finances, la Municipalité demande d'amender le préavis 2019-02 en modifiant la durée de l'amortissement à 10 ans au lieu de 15 ans au vu du montant emprunté. Les conclusions du rapport de la commission ad hoc sont lues par M. Mathieu Duc et recommandent d'accepter le préavis n° 2019-02. Les conclusions du rapport de la commission des finances sont lues par M. Daniel Reymond et recommandent également d'accepter le préavis n°2019-02.

M. Gilbert Oulevey demande si le fait d'exclure l'ancien local de la poste modifierait quelque chose dans la transformation des classes en appartement ? M. le Syndic dit que le local n'a pas posé de problème pour la modification des classes en appartement et qu'il peut être tranquille pour son local. M. Alexander Bell demande de combien va être le loyer de ce futur appartement ? M. Pietro Ricci estime à 1'300.- chauffage compris.

Il n'y a plus de questions, le vote est effectué à mains levées. Les membres sont priés de se prononcer d'abord sur l'amendement demandé par la municipalité soit de passer de 10 ans d'amortissement au lieu de 15 ans prévu au départ, cette modification est acceptée à l'unanimité sans abstention ni avis contraire. Les conclusions du rapport de la commission des finances ainsi que les conclusions du rapport de la commission ad hoc concernant le préavis n° 2019-02 sont acceptées également à l'unanimité sans abstention ni avis contraire.



7. Communications de la Municipalité.

M. le Syndic nous informe que la fête du 1^{er} Août aura lieu avec les communes d'Oppens, Vuarrens, Fey et Bercher dans le cadre du Challenge organisé par notre jeunesse, avec un invité de marque. Il nous informe que la prochaine feuille de Chênes paraîtra fin juin, début juillet.

8. Propositions individuelles et divers.

Mme Luzia Jordan demande si c'est possible de mettre des files de comptage sur la route pendant le détournement de Bercher. M. le Syndic dit qu'il ne serait pas judicieux de le faire pendant le détournement car ça ne serait pas représentatif du trafic normal. M. Bertrand Ménard demande à quoi en est le projet d'échange de routes avec le canton et aussi pourquoi le chemin du refuge s'abîme ainsi. M. Michel David dit que le dossier pour les routes est toujours au canton et que ça va prendre du temps. Pour le chemin du refuge, c'est le trafic et l'eau qui le détériore principalement.

M. le Président informe que les membres motivés pour participer à l'organisation des « jeux sans barrières » du prochain Challenge sont priés de s'annoncer auprès de Léo David.

La date du prochain conseil a été fixée le 9 octobre 2019.

M. le Président remercie la Municipalité, les commissions ainsi que le bureau pour le bon travail effectué et souhaite un bon été à tous.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h58.

Le Président:

La secrétaire: